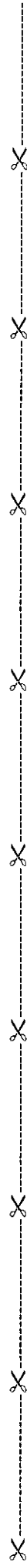


COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 28 FÉVRIER 2019

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le Mercredi 27 Février 2019 de 8h30 à 9h00

Mois de Mars 2019 Exemplaire famille

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22
Classe															
Cantine															
TAP ou sieste															
Garderie Matin															
Garderie Soir															
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30															



Exemplaire à RETOURNER A LA MAIRIE avant le JEUDI 28 Février 2019 accompagné du règlement

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22
Classe															
Cantine															
TAP ou sieste															
Garderie Matin															
Garderie Soir															
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30															

Mois de MARS 2019

Nombre de repas x 3,31 euros =

Régularisation de repas :